

BAREME DES HONORAIRES

HONORAIRES DE TRANSACTIONS

HABITATIONS :

Jusqu'à 250.000 €	6 % TTC (dont TVA 20% incluse)
Plus de 250.000 €	5 % TTC (dont TVA 20% incluse)

TERRAINS :

Jusqu'à 500.000 €	10 % TTC (dont TVA 20% incluse)
Plus de 500.000 €	8% TTC (dont TVA 20% incluse)

FONDS DE COMMERCE (à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat) :

10 % HT du prix de cession + TVA 20%

HONORAIRES DE LOCATIONS

Bail résidence principale :

À la charge du locataire *	1 mois de loyer TTC
À la charge du propriétaire **	1 mois de loyer + TVA

Bail résidence secondaire ou personne morale :

À la charge du locataire*	1 mois de loyer** TTC
À la charge du propriétaire ***	1 mois de loyer + TVA

Autre bail : 12 % du loyer annuel + TVA

Usage professionnel ou commercial :

À la charge du locataire *	15 % HT du loyer annuel net de charges (+ TVA 20%)
À la charge du propriétaire **	1 mois de loyer hors charges + TVA

***Dans la limite du plafonnement des honoraires du barème de la loi ALUR du 24 Mars 2014*

**Les honoraires en matière de location, pour la partie en charge du locataire comprennent : la constitution du dossier, les visites, la rédaction du bail et l'état des lieux*

****Les honoraires de négociation sont à la charge du propriétaire bailleur*